

Rapport du Conseil d'hygiène de Nice

Nice le 6 Mars 1886.

Les soussignés, membres du Conseil d'hygiène, se sont rendus à Vallauris le jeudi 4 Mars, sur la demande de Monsieur le Préfet, pour visiter les fabriques de poteries. Ils ont été reçus par Monsieur le Maire, qui s'estime à leur disposition avec la plus grande bienveillance, et qui les a accompagnés dans les principales fabriques du pays.

Ils ont assisté successivement à toutes les phases de la fabrication particulièrement à la mise en couverte et à la cuisson. Ils ont eu la bonne fortune de trouver deux fours en pleine activité, et ils ont pu ainsi s'assurer que la température y est suffisamment élevée pour produire une vitrification complète du vernis, or c'est là d'après les hommes les plus compétents qui se sont occupés de cette question, un point capital ; car si le sulfure de plomb (alquifoux) est suffisamment chauffé, il se transforme en silicate insoluble et par conséquent inoffensif.

Le sulfure de plomb, exclusivement employé pour les poteries ordinaires est mélangé d'un volume égal de sable siliceux, ce qui assure sa transformation en silicate.

Les ouvriers employés à la pulvérisation de l'alquifoux - opération qui semblait la plus dangereuse - ont été examinés au point de vue médical, et trouvés en parfaite santé. Du reste il résulte du rapport des médecins du pays que jamais ces ouvriers n'ont présenté le plus léger symptôme de coliques saturniques. Des cas de ce genre ont au contraire été constatés plusieurs fois chez les ouvriers qui travaillent dans les fabriques de poteries artistiques ou l'on emploie la céruse et le minium. On nous a affirmé que ces produits n'entraient jamais dans les fabriques d'ustensiles de cuisine.

Enfin nous avons voulu, pour achever de nous édifier, soumettre ces produits à une épreuve directe nous en avons rapportés plusieurs échantillons, que nous avons fait bouillir avec de l'eau fortement vinaigrée, nous les avons laissés refroidir dans ce liquide, où ils ont séjourné depuis le jeudi soir jusqu'au samedi midi. Le liquide a été ensuite soumis à divers essais chimiques qui n'ont pas décelés la plus légère trace de plomb.

En foi de quoi nous sommes convaincus que l'usage des poteries de Vallauris pour la cuisine n'offre aucun inconvénient.

Nice le 6 Mars 1886

G. Maurin Leclerc